

FEMMES PLURIELLES

n°69
Trimestriel
Mars 2020

bpost
business
PB-PP / B-12241
BELGIÉ(N) - BELGIQUE
BXL X P N°405 257

Publication des
Femmes Prévoyantes
Socialistes



Dossier

Politiques familiales et féminisme : quels enjeux communs ?

Nous sommes quelques-unes,
et de plus en plus nombreuses,
à contribuer à la réalisation de
ce magazine. Y sont répertoriés :
nos questionnements, nos positions
féministes, nos coups de poing,
nos envies de changement, nos luttes,
nos chutes et nos victoires.

LE FEMMES PLURIELLES

Vous souhaitez le recevoir
gratuitement chez vous ?



Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : femmes.plurielles@solidaris.be ou par tel : 02 / 515.04.01

Des remarques ?

Des suggestions ?

Des coups de gueule ou

Des mots d'amour ?

Écrivez-nous sur :

femmes.plurielles@solidaris.be

ou envoyez-nous tout ça

à l'adresse suivante :

Femmes Prévoyantes Socialistes

(Femmes Plurielles),

1-2 place Saint Jean

1000 Bruxelles

EDITO

Les politiques familiales sont-elles liées aux enjeux féministes ? Si cette question n'est pas la plus médiatisée dans les cercles féministes, elle reste pourtant l'un des fers de lance de notre mouvement. Mais d'ailleurs, quelles formes prennent les politiques familiales dans notre vie quotidienne ? On les retrouve par exemple au moment de penser à faire garder ses enfants et aux places d'accueil qui font parfois défaut, via les allocations familiales dont le modèle connaît cette année une réforme majeure ou encore lorsqu'après une séparation, le parent débiteur ne verse pas de créance alimentaire. L'équipe de rédaction de Femmes Plurielles vous a concocté un dossier bien ficelé qui, en plus de dénouer les mystères de ces intrigantes politiques, tisse des liens avec notre combat féministe pour l'égalité au

sein des familles. Et vous le verrez, ils sont nombreux et aussi multiples qu'il existe de familles : être élevé-e par deux mamans ou deux papas, faire partie d'une famille multiculturelle, recomposée, vivre à plusieurs générations sous le même toit, ou seule dans son chez-soi... Les modèles familiaux se diversifient et évoluent, et c'est tant mieux ! Aux FPS aussi, l'heure est au changement : après de belles années de militance au sein du mouvement, nous tenions à remercier très chaleureusement Xénia Maszowez pour son engagement à nos côtés et à féliciter Noémie Van Erps qui lui succède en tant que Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes Socialistes. Bonne lecture à toutes !

Mathilde Largepret -
Chargée de communication FPS



Noémie Van Erps, Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes Socialistes

SOMMAIRE

DOSSIER

4-7

Familles et féminisme...
quels intérêts communs ?

8-9

Créances alimentaires :
des défauts de
paiement menaçants

10-11

Accueil de la petite enfance :
La réforme MILAC,
qu'est-ce que c'est ?

12-13

Allocations familiales :
qu'est-ce qui change pour moi ?

14-15

On décortique !
« Individualisation
des droits sociaux »

16

Un truc en +

HORS DOSSIER

17-19

Sea, sexism and sun :
une BD féministe,
intime et politique

20-23

Applis mobiles :
la garantie d'une meilleure
consommation alimentaire ?

24-25

Couverture Santé Universelle :
un accès à la santé pour tou-te-s !

26-27

Pourquoi certaines femmes
souffrent-elles d'un manque
de désir sexuel ?

28-29

Un mouvement en action :
Femmes de mars !

30-31

Elle était une fois...
le 8 mars

Coordination générale : Elise Voillot

Équipe de rédaction : Stéphanie Jassogne, Mathilde Largepret & Elise Voillot

Editrice responsable : Noémie Van Erps, FPS Secrétaire Générale, 1/2 Place Saint-Jean, 1000 Bruxelles

Administration : Isabelle Colback et Christiane Bonhomme

Concept et mise en page : www.dirk.studio

Illustration de couverture : Stéphanie Jassogne

BD : Mathilde Manka



Familles et féminisme : quels intérêts communs ?

Laudine Lahaye - Chargée d'études FPS

Pourquoi parler des familles dans une approche féministe ? Comment les politiques familiales peuvent-elles et doivent-elles contribuer à réduire les discriminations de genre ? Observons ensemble les liens et les influences entre sphère familiale et inégalités femmes-hommes.

En Belgique, un certain nombre de mécanismes juridiques et financiers entendent soutenir les familles dans leur vie quotidienne. On les appelle « politiques familiales » (cfr schéma). Il s'agit par exemple des allocations familiales, des créances alimentaires ou du congé parental. Ces mécanismes n'ont pas toujours existé en tant que tels, ils ont évolué à travers le temps, au gré des lois et des mentalités.

Un féminisme maternaliste révolu

Pendant longtemps, beaucoup d'organisations féministes ont tenu une position que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de « contradictoire » vis-à-vis de l'émancipation des femmes hors de la sphère familiale. Jusque

dans les années '70, la plupart des associations féminines et féministes belges ont défendu une vision complémentaire du couple où chacune était reconnue et valorisée dans sa différence par rapport à l'autre. Chacune avait sa place bien définie et complétait l'autre dans ce qu'elle n'était pas. Pour les femmes, cette place était essentiellement celle de la maternité.

Les féministes dites « maternalistes » ont revendiqué des droits pour les femmes comme l'accès à l'éducation ou l'assouplissement de la puissance maritale en vue d'asseoir davantage le rôle des femmes dans la sphère familiale. Elles questionnaient rarement la « vocation naturelle » des femmes à l'égard des enfants et du foyer. Dans leur esprit, les politiques familiales devaient permettre aux femmes d'accomplir leur fonction maternelle avec plus d'aisance et de ressources.

Même si les droits et les dispositifs demandés par les féministes maternalistes l'étaient dans une optique peu émancipatrice, de telles revendications constituaient néanmoins, à l'époque, une démarche transgressive pour une société encore très misogyne et peu encline à la mise en avant quelconque des femmes.

Dans les années '70, l'avènement d'une nouvelle génération de féministes change le regard sur la maternité. Les œuvres engagées de Simone de Beauvoir, Betty Friedman ou Kate Millet dénoncent les devoirs maternels et ménagers en tant qu'obstacles majeurs à l'égalité des genres. Les FPS s'inscrivent aujourd'hui dans cette seconde vague militante. Nous nous intéressons au thème de la famille au nom de l'égalité femmes-hommes et non plus dans une conception complémentaire des rôles familiaux. Nous défendons



l'égalité au sein des couples à tous les niveaux, et ce, par le biais notamment de politiques familiales qui visent à réduire les inégalités de genre.

Parler de maternité et de familles en tant que mouvement féministe, c'est fondamental. Les entraves à l'émancipation des femmes s'enracinent en partie dans la sphère familiale et prennent parfois des formes subtiles telles que le manque de places en crèche ou le congé de paternité/congé de naissance² de trop courte durée et facultatif.

Avoir un enfant pénalise davantage les mères sur le plan financier

D'après une récente étude internationale, la naissance d'un enfant pénalise davantage les femmes que les hommes sur le plan financier³. Les chiffres récoltés montrent qu'à la naissance de leur premier enfant, les mères subissent une diminution considérable, immédiate et persistante de leurs revenus tandis que la plupart des pères n'en sont pas affectés. Une des raisons est la suivante : suite à une naissance, les femmes réduisent plus souvent et plus

longuement leur temps de travail que les hommes. En 2018, il s'agissait de 25% des femmes contre 8% des hommes selon les chiffres de l'*Office belge de statistique*⁴.

Le passage à temps partiel induit une réduction du salaire mensuel et une allocation de chômage plus faible en cas de perte d'emploi. Les fins de mois sont donc financièrement moins confortables pour les femmes. Si les revenus sont mis en commun dans le couple pour assumer les frais, le déséquilibre se fera moins sentir. En cas de séparation, par contre, les femmes travaillant ou ayant travaillé à temps partiel seront désavantagées. Ce qu'elles gagneront à mi-temps sera généralement insuffisant pour couvrir les frais incombant à la vie de parent solo⁵.

Accueil de la petite enfance et travail des femmes... même combat ?

Loin de nous l'envie de critiquer les femmes qui font le choix de diminuer leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants, chaque parcours est à respecter. Nous voulons cependant souligner que cette diminution du temps de travail, par un

temps partiel ou un congé parental, n'est pas sans conséquence pour la carrière des femmes : moins présentes sur leur lieu de travail, elles risquent de manquer des opportunités de promotion, de formation ou d'augmentation de salaire⁶.

Le recours au travail à temps partiel nous paraît hautement problématique quand il est contraint par un manque de solutions collectives : par exemple, quand une mère réduit son temps de travail par manque de places en crèche ou parce que les tarifs de celle-ci sont inabordables pour la famille.

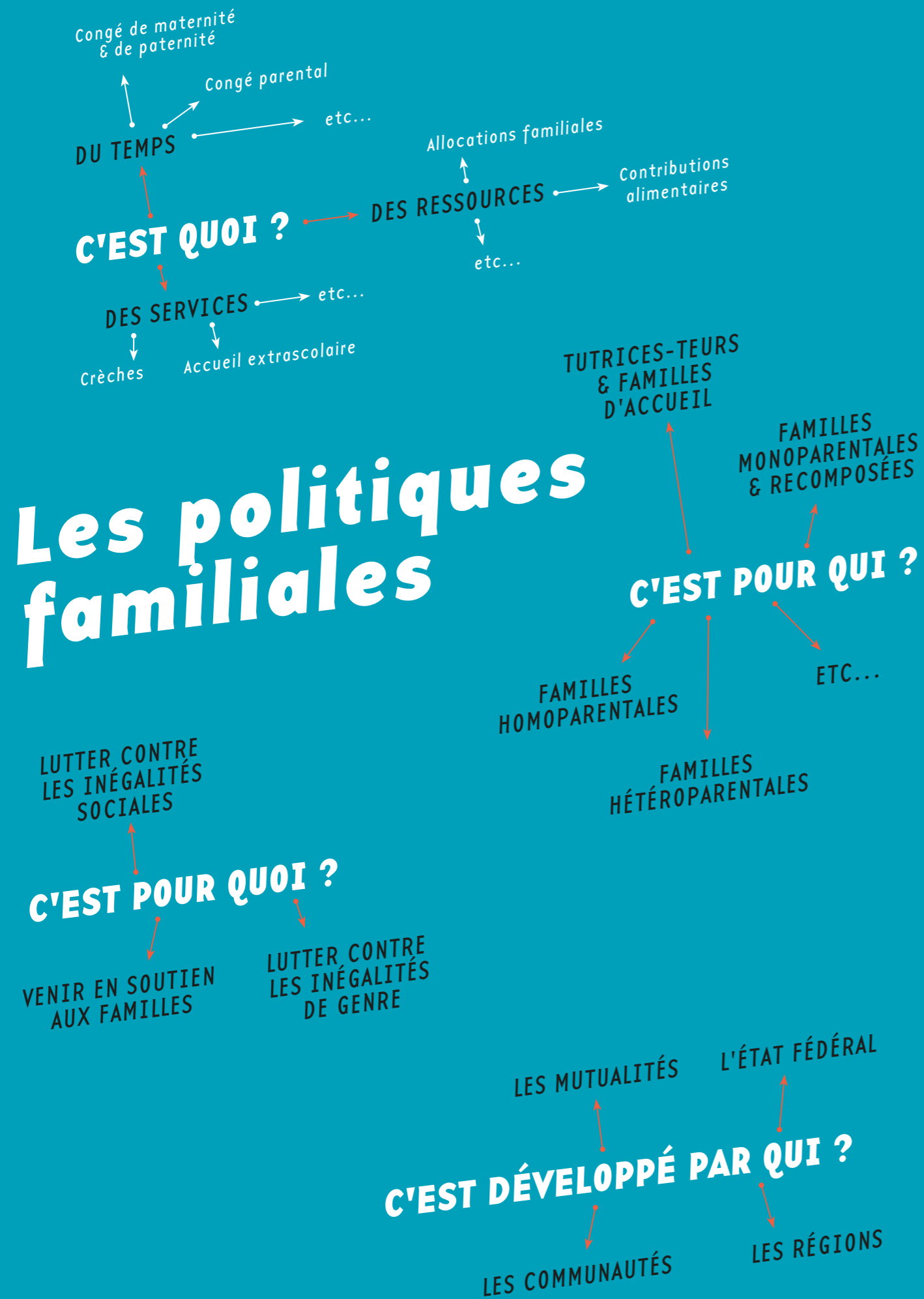
Ces situations ne sont pas acceptables. Pour les FPS, investir des moyens dans l'accueil des 0 à 3 ans doit constituer une priorité politique pour favoriser l'égalité femmes-hommes. Car investir dans l'accueil de la petite enfance, c'est reconnaître que les femmes ont le droit d'accéder au monde du travail ou de la formation, sans que la garde des enfants ne représente un obstacle. C'est donner la possibilité de créer d'autres modèles familiaux que celui du père "gagne-pain" et de la mère au foyer.

Le congé de naissance, profitable tant aux pères qu'aux mères !

L'allongement du congé de naissance représente également une priorité politique à nos yeux. Prendre et revendiquer ce congé pour s'occuper du nouveau-né, c'est affirmer que la place du père ou du co-parent a autant d'importance que celle de la mère. C'est faire en sorte que les pères ou co-parents puissent prendre cette place dès le début de la relation parents-enfants. C'est aussi leur permettre d'être présents aux côtés des mères dans les premières semaines après la naissance.

Face à ces constats, l'urgence est claire. La Belgique est l'un des plus mauvais élèves européens en matière de congé de naissance.

INVESTIR DANS L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, C'EST RECONNAÎTRE QUE LES FEMMES ONT LE DROIT D'ACCÉDER AU MONDE DU TRAVAIL OU DE LA FORMATION.



Des politiques familiales mieux financées et plus performantes

Les hommes belges et co-mères n'ont droit qu'à dix jours, par ailleurs non-obligatoires, de présence à domicile suite à la naissance de leur enfant. Comment construire un lien avec son enfant et être présent-e pour sa partenaire en dix jours top chrono ? Le congé de naissance devrait logiquement élarger, en durée et en caractère obligatoire, le congé de maternité, ce qui permettrait également de lutter contre les discriminations à l'embauche envers les femmes.

Actuellement, les hommes ont plus de chances d'être engagés que les femmes car ils seront généralement moins absents pour raisons familiales. Au motif d'une plus grande disponibilité, un-e employeuse-eur risquera de privilégier les profils masculins. Toutefois, si un congé de naissance équivalent au congé de maternité est instauré, les hommes seront susceptibles d'être autant absents que les femmes de leur lieu de travail. Distinguer les femmes des hommes au moment de l'embauche pour motif familial ne présenterait plus d'intérêt (d'ailleurs, cela est illégal).

De manière générale, si les hommes s'investissaient davantage dans la paternité, cela contribuerait à réduire les discriminations à l'embauche et les difficultés des femmes à gravir les échelons d'une entreprise. Quand les pères, en masse, annuleront aussi des réunions en dernière minute pour s'occuper de leur enfant malade, qu'ils choisiront de diminuer leur temps de travail ou qu'ils demanderont à aménager leur horaire en fonction des heures scolaires, les choses pourront évoluer positivement pour les femmes.

L'État a un rôle essentiel à jouer pour soutenir les familles par des lois et des mesures concrètes. Ce rôle commence dès l'établissement des budgets. Une mesure correctement financée sera plus complète dans son application et son utilisation. En effet, les politiques familiales doivent assurer aux familles une vie de qualité. Les pouvoirs publics doivent garantir le plein exercice de ce droit, ce qui passe notamment par de solides budgets et des choix politiques assumés. On ne parviendra pas à améliorer significativement le bien-être des familles et l'égalité femmes-hommes avec des « queues de budget » délagées par-ci par-là.

Ne pas financer correctement une mesure ou un dispositif social, c'est se moquer d'emblée de son aboutissement. Par exemple, si les hommes continuent à bouder le congé parental et le congé de naissance, cela s'explique entre autres par la perte de revenus que ces congés engendrent. Pendant ces congés, les parents reçoivent une allocation compensatoire dont le montant est généralement inférieur aux revenus du travail. Cette diminution peut freiner certaines familles dans la prise de congés ou les convaincre que s'il faut « sacrifier » un salaire, ce sera celui de la mère, généralement moins élevé. Dès lors, pour encourager

les hommes à prendre ces congés, des allocations compensatoires plus élevées sont indispensables, ce qui implique de revoir les budgets de ces politiques à la hausse. Les inégalités, de toutes sortes, ne disparaîtront pas sans l'action publique.

Outre un manque global d'investissement financier, la gestion des politiques familiales en Belgique souffre d'un éclatement des compétences entre différents ministères. Il n'y a aucune coordination centrale de ces politiques. Les droits des familles sont répartis entre plusieurs ministres, qui agissent rarement en se concertant les un-es les autres. Pourtant, la lutte contre les inégalités entre mères et pères se trouverait renforcée par des réflexions et un travail commun entre les niveaux de pouvoir. Ne serait-il pas opportun de mettre en place une conférence interministérielle, permanente ou non, sur les questions familiales et de genre ? Les droits des femmes disposent désormais de la leur, alors pourquoi pas les familles ?

Cet article est tiré de l'étude FPS de Laudine Lahaye : « Politiques familiales et égalité femmes-hommes font-elles bon ménage ? », disponible en ligne : <https://frama.link/FPBMEnyo>

¹ Précisons que ce combat féministe concernait essentiellement l'émancipation des femmes blanches de classe moyenne ou supérieure et occultait les réalités des femmes non issues des classes dominantes et déjà présentes sur le marché du travail dans des conditions généralement très précaires.

² Le terme inclusif « congé de naissance » a été privilégié dans l'écriture de cet article : il concerne à la fois le « congé de paternité » mais aussi le « congé de co-parentalité » pour inclure le co-parent, c'est-à-dire le deuxième parent légalement reconnu dans les couples homosexuels. Précisons également que les constats portés concernent essentiellement les couples hétérosexuels; les discriminations et inégalités vécues par les familles homoparentales leur étant spécifiques.

³ KLEVEN Henrik et al., « Child Penalties Across Countries : Evidence and Explanations », *AEA Papers and Proceedings*, vol. 109, 2019.

⁴ STATBEL, « Le travail à temps partiel selon le motif et le sexe (2018) », <https://frama.link/ennGgsET>.

⁵ GHESQUIÈRE François, *Observatoire belge des inégalités*, « Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales », 30 novembre 2017, <https://frama.link/n-NxkNgY>.

⁶ Pour une analyse spécifique du temps partiel au féminin, voir GILLET Julie, « Sale temps (partiel) pour les femmes ! », *Analyse FPS*, 2017, <https://frama.link/5dAzQpcF>.



Créances alimentaires : des défauts de paiement menaçants

Laudine Lahaye - Chargée d'études FPS

Élever ses enfants sous le même toit que le père ou la mère de ceux-ci devient moins fréquent qu'auparavant. La séparation peut mener un des deux parents à devoir verser de l'argent à l'autre pour l'éducation et les soins donnés aux enfants. Hélas, ces versements ne se font pas toujours avec facilité...

Les deux types de créances alimentaires

Une créance alimentaire permet à une personne de demander une intervention financière à une autre personne, la-le débitrice-teur, pour subvenir à ses besoins. Il existe deux types de créances alimentaires : la pension alimentaire et la contribution alimentaire. Elles se distinguent par la personne à laquelle elles s'adressent :

- **La pension alimentaire** : il s'agit d'une somme d'argent due par un-e ex-conjoint-e à l'autre ex-conjoint-e en situation de besoin après le divorce. C'est la personne aux revenus les plus élevés qui sera amenée à porter cette forme de secours et assistance promise lors du mariage.

- **La contribution alimentaire** : il s'agit d'une somme d'argent versée par un des

deux parents à l'autre pour couvrir les dépenses liées aux enfants (exemple : frais scolaires, alimentation, vêtements, loisirs, etc.).

Le non-versement des créances : une problématique aux conséquences multiples

Près de 40% des personnes ayant normalement droit à une créance alimentaire ne perçoivent rien du tout ou seulement une partie de la somme due¹. Ne pas recevoir une créance alimentaire alors qu'on y a droit augmente directement le risque de tomber dans la pauvreté. Selon une étude réalisée par la K.U.Leuven en 2009, « lorsque les familles monoparentales touchent une pension alimentaire, le taux de pauvreté s'élève à 22,8%. Sans cette

pension, il grimpe à 42,6% »².

Les créances alimentaires sont un moyen de lutter contre la précarité des familles monoparentales, et donc par extension, la précarité des femmes. En effet, que ce soit en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, au moins 80% des familles monoparentales ont à leur tête une femme³. Dans un ménage où une mère élève seule ses enfants, l'ensemble des dépenses est supporté par un seul revenu. Et comme, en moyenne, les femmes perçoivent une rémunération plus faible que celle des hommes (23,7% d'écart en 2019)⁴, il est financièrement plus compliqué pour elles de se retrouver seules avec un ou plusieurs enfants à charge.

(Re)trouver du travail après la séparation, de préférence à temps plein, n'est pas simple. Paradoxalement, cela peut coûter de l'argent alors que c'est précisément à ce moment-là que les mères en ont le moins. Trouver du travail implique, par exemple, de devoir trouver une crèche, entamer une formation, acheter une



Le SECAL : des dysfonctionnements qui alimentent la problématique

voiture ou un abonnement pour les transports en commun. Pour travailler et subvenir aux besoins de sa famille, il faudra donc d'abord être capable de déboursier certaines sommes. Dans ce contexte, les pensions et les contributions alimentaires sont loin d'être des aides superflues pour aider les mères de famille à boucler les fins de mois.

Le SECAL : un service public pour endiguer la problématique

Malgré leur inscription dans le Code civil, ces droits ne sont pas toujours respectés. Les défauts de paiement sont fréquents et ce sont les femmes qui en pâtissent. En 2009, 94% des dossiers du SECAL ont été introduits par des femmes⁵... Mais qu'est-ce que le SECAL, le *Service des Créances Alimentaires* ? C'est un service public qui assure le rôle d'intermédiaire entre les parents pour avancer et récupérer l'argent des créances alimentaires, dans les cas de paiements incomplets ou inexistant de la part des débitrices-teurs. Ce service a été mis en place suite à la mobilisation conjointe de plusieurs associations de femmes, réunies au sein d'une plateforme associative des créances alimentaires en 2000.

La demande initiale de ces associations portait sur la création d'un fonds universel qui assurerait les avances et le recouvrement⁶ des pensions et des contributions alimentaires, sans conditions particulières d'accès. Les avances sont les montants des pensions ou des contributions alimentaires que le SECAL verse lui-même aux bénéficiaires pour en assurer le paiement. Le recouvrement consiste à récupérer auprès des débitrices-teurs les montants non-payés (arriérés).

La loi du 21 février 2003 instaurant le SECAL devait répondre à ces préoccupations. Par la suite, des modifications de cette loi ont entraîné une réduction des missions et de l'accessibilité du SECAL, au détriment des potentiel-le-s bénéficiaires du service.

Le fonctionnement interne du SECAL ne facilite pas son utilisation par le grand public. Les associations de terrain notent un engorgement des services du SECAL. Le personnel, en nombre insuffisant, est débordé. Le traitement des dossiers s'éternise et provoque des crispations entre le personnel et les bénéficiaires qui peinent à obtenir réponse à leurs questions. Davantage de moyens humains permettraient d'augmenter le taux de recouvrement des avances sur contributions alimentaires et d'assurer ainsi une meilleure stabilité financière du service.

Par ailleurs, les revendications initiales de la plateforme lors de la création du SECAL portaient notamment sur son caractère universel, accessible à tou-te-s sans restriction. Ce n'est malheureusement pas le cas. Un plafond de revenus conditionne l'octroi des avances sur les contributions alimentaires. Depuis janvier 2020, le plafond est passé de 1800€ à 2200€ nets par mois. Cela signifie que seules les personnes gagnant moins de 2200€ nets par mois peuvent demander des avances au SECAL. Le relèvement du plafond est une victoire car cela permet à davantage de familles de prétendre à l'aide du service. Il s'agit toutefois d'une victoire en demi-teinte, puisqu'à l'origine, ce plafond n'aurait pas dû exister, comme le demandait la plateforme. La contribution alimentaire étant un droit universel, son obtention ne devrait pas être conditionnée par les revenus du parent demandeur.

La suppression du plafond d'accès suppose au préalable la mise en œuvre d'une politique budgétaire saine pour l'ensemble du SECAL. En effet, la suppression du plafond entraînerait une hausse probable du nombre de demandes d'aide que la situation financière actuelle du SECAL

ne permettrait pas de supporter. Nous appelons le pouvoir politique à augmenter dès que possible le budget et les moyens alloués à cet organisme.

Plus qu'une question d'argent

Une réflexion plus globale devrait être menée sur ce que ces contributions alimentaires nous disent de la paternité. Le recours aux créances alimentaires est un autre exemple qui illustre la perpétuation, à travers le temps, des rôles parentaux stéréotypés. L'importance de déconstruire le modèle de « l'homme gagne-pain » est évidente : la paternité est bien plus large que le fait de pourvoir aux besoins économiques de sa famille. Sans pour autant sortir du cadre de l'aide financière, les créances alimentaires représentent une opportunité d'ouvrir le débat sur la répartition des rôles parentaux stéréotypés, dialogue dont notre société a grandement besoin aujourd'hui.

Cet article est tiré de l'étude FPS de Laudine Lahaye : « Politiques familiales et égalité femmes-hommes font-elles bon ménage ? », disponible en ligne : <https://frama.link/FPBMEnyo>



¹ VASSART Carine, *Le Service des Créances Alimentaires (SECAL), un outil de lutte contre la pauvreté des femmes ?*, Bruxelles, Fondation Roi Baudoin, 2011, p. 13, https://frama.link/_KxaPzdG.

² FRANS Dorien, *Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique*, Bruxelles, Fondation Roi Baudoin, 2014, p. 29, <https://frama.link/SoHStNJA>.

³ DEFEYT Philippe, *Le point sur les familles monoparentales*, Sombrefie, IDD, 2015, p. 3, <https://frama.link/aGnpiSDg>.

⁴ VAN HOVE Hildegard, *L'écart salarial entre les femmes et les hommes*, Bruxelles, IEFH, 2019, p. 1, https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/lecart_salarial_entre_les_femmes_et_les_hommes_en_belgique_rapport_2019.

⁵ VASSART Carine, *Le Service des Créances ... op. cit.*

⁶ *Ibid.*



Accueil de la petite enfance : la réforme MILAC, qu'est-ce que c'est ?

Cécile Van Honsté - Directrice de la F.I.L.E.¹ & Natacha Verstraeten - Présidente de la F.I.L.E

La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance de 0 à 3 ans (en abrégé MILAC) est lancée ! Attendue depuis des années par le secteur, celle-ci a débuté depuis mai 2019, pour aboutir à l'horizon 2025. Elle vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil en finançant le secteur et en luttant contre sa marchandisation. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour les parents ?



Une redéfinition du paysage de l'accueil

Crèches privées, crèches subsidiées, maisons communales d'accueil de l'enfance, haltes-accueil, prégiardiennat, crèches parentales... Désormais, tous les milieux d'accueil collectifs porteront l'appellation de « crèche ». Pour les accueils dits « familiaux », au domicile d'un-e accueillant-e, ces dernières seront soit indépendant-e-s, soit lié-e-s à un service d'accueillant-e-s sous statut salarié.

Une amélioration de la qualité de l'accueil

L'accent est mis sur la qualité de l'accueil de tous les enfants. L'ONE a redéfini plus précisément les qualifications initiales et les formations continues requises pour l'accueil des tou-te-s-petit-e-s. Un accueil de qualité ne s'improvise pas et doit être assuré par des professionnel-le-s formé-e-s et compétent-e-s. Pour le personnel en place ne disposant pas des qualifications, pas de panique : des assimilations et des passeports sont prévu-e-s. Rappelons qu'il s'agit d'exercer un métier particulièrement difficile qui demande de disposer à la fois de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire, sans oublier le savoir-devenir, l'indispensable capacité à se remettre en question et à évoluer. Comment s'y engager sans une stabilité financière suffisante, liée à un statut correct ? Ou encore sans une formation solide qui implique un réel travail sur



soi ? Seule une politique forte en matière d'accueil de l'enfance permet de mettre en œuvre les valeurs d'émancipation, de prévention et de lutte contre la pauvreté infantile.

Pour une meilleure accessibilité : mieux intégrer la réalité des familles

Les parents et les familles sont vues comme de réel-le-s partenaires de l'accueil, dans une logique de continuité des différents milieux de vie de l'enfant. L'ONE souhaite renforcer l'accessibilité de l'accueil, dans toutes ses dimensions : géographique, financière, sociale, culturelle, inclusive, en termes d'horaires et de nombres de jours d'ouverture (notamment en élargissant les heures d'accueil).

Les recherches de places seront également simplifiées. Aujourd'hui, il est déjà possible d'effectuer une recherche ciblée et complète de milieux d'accueil via le site de l'ONE. Plus tard, il sera également possible d'introduire en ligne une demande de place et de gérer les listes d'attente via un site unique. À terme, il est prévu de revoir les tarifs demandés aux parents dans les crèches, en appliquant les barèmes ONE en fonction des avertissements-extraits de rôle, en supprimant l'intervention d'accueil et en réduisant progressivement le coût pour les tranches de revenus les plus basses et moyennes inférieures.

Vers un financement indispensable du secteur

Afin de répondre aux nouvelles exigences de qualité et d'accessibilité

demandées aux différentes structures, l'ONE et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de refinancer les milieux d'accueil, en différentes vagues.

Pour ouvrir de nouvelles places en crèches subsidiées, les milieux d'accueil doivent entrer dans une « programmation » du gouvernement. À ce jour, aucune programmation n'est encore lancée même si elle est prévue dans la déclaration de politique communautaire. Néanmoins, grâce à l'application de la réforme, certaines crèches ont eu l'opportunité d'augmenter le nombre de places subsidiées, sans passer par une programmation. Les parents verront donc l'offre de places subsidiées élargie et appliquant un tarif en fonction de leurs revenus, dès ce 1^{er} trimestre.

Tout changement prend du temps

Les différent-e-s actrices-teurs du secteur (milieux d'accueil, fédérations, syndicats...), l'ONE, et les pouvoirs politiques travaillent en étroite collaboration afin de pouvoir répondre aux objectifs ambitieux de cette réforme. Celle-ci prendra du temps, lié aux budgets disponibles et situations particulières. Suite aux craintes exprimées par les opératrices-teurs du secteur quant à la mise en œuvre de certaines dispositions de la réforme, la ministre Bénédicte Linard a annoncé, par un projet d'arrêté ministériel, un report ultérieur de la mise en œuvre de ces dispositions afin de poursuivre la phase de consultation avec les actrices-teurs de terrain.

Pour la F.I.L.E., l'accueil de l'enfant ne s'improvise pas, il ne s'apprend pas simplement sur le terrain, il ne se marche pas.

Pour la F.I.L.E., l'accueil de l'enfant se pense et se prépare, il s'apprend et se réfléchit avant d'être mis en œuvre sur le terrain, il constitue un droit pour chaque enfant.



Pour aller plus loin...

Visitez le site de la F.I.L.E.
<http://www.fileasbl.be>
Trouvez un milieu d'accueil :
<https://my.one.be/>



¹ La Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance regroupe plus d'une centaine de pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil pour plus de 650 structures : publiques et privées, subsidiées ou non, tant en 0-3 ans qu'en accueil temps libre, dans le secteur de l'accueil et de la protection de l'enfance (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, haltes-accueil, services d'accueillant-e-s, accueil extrascolaire...).



Allocations familiales : qu'est-ce qui change pour moi ?

Damien Hachez - Chargé d'études Ligue des familles

La 6^e réforme de l'État a engendré le transfert des allocations familiales de l'État belge vers plusieurs de ses entités fédérées. Désormais, c'est une première : différents systèmes d'allocations familiales coexistent sur le territoire belge. Pas toujours évident d'y voir clair pour les citoyen-ne-s ! Petit tour d'horizon des nouveautés en la matière et des enjeux pour les familles.

Une (r)évolution de fond

Avant de s'intéresser aux spécificités des modèles bruxellois et wallon, arrêtons-nous sur deux changements majeurs dans la modernisation des allocations familiales qui représentent des avancées positives aux yeux de la *Ligue des familles* et des FPS :

- Le montant versé par enfant dépendait de son rang dans la famille : les parents recevaient un montant pour leur 1^{er} enfant, qui devenait plus important pour le 2^e, était encore majoré pour le 3^e, etc. L'objectif était de soutenir la natalité et les familles nombreuses. Dans tous les nouveaux modèles d'allocations familiales, le montant reçu pour chaque enfant est identique¹ quel que soit son rang, et sera important dès le 1^{er} enfant. Une évolution adaptée aux réalités des familles d'aujourd'hui, quand on sait que 84% d'entre elles comptent seulement un ou deux enfants².

- Les éventuels suppléments sociaux étaient accessibles en fonction du statut professionnel des parents – selon que l'on ait un emploi ou non, par exemple. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et il s'agit d'une bonne nouvelle. En effet, de nombreuses personnes ont un emploi mais ont néanmoins besoin d'une aide financière : ce sont les travailleuses-eurs dit-e-s « pauvres ». En outre, avec les évolutions de la société et du marché du

travail, chacun-e peut changer rapidement de statut, entre formations, CDI, CDD, intérim... Les suppléments sociaux pour motif économique sont désormais conditionnés aux revenus de la famille, quelle que soit la situation professionnelle des parents. Une évolution en phase avec les trajectoires de vie actuelles, beaucoup plus souvent soumises aux changements et ruptures qu'au siècle précédent.

Et concrètement, quels changements pour les familles ?

En pratique, désormais, le modèle d'allocations familiales est déterminé par le territoire où est domicilié l'enfant.

► SI L'ENFANT EST DOMICILIÉ À BRUXELLES

Dans ce cas, le montant pour chaque enfant a été fixé à 150€. Avec une nuance : de 2020 à 2026, les enfants nés avant 2020 bénéficieront d'un montant légèrement plus faible de 140€, pour permettre aux pouvoirs publics d'absorber le choc budgétaire et de faire basculer pleinement tous les enfants dans le nouveau modèle.

Ce montant de base peut être majoré par différents



compléments : pour les familles monoparentales, pour les ménages dont les revenus annuels bruts imposables sont inférieurs à 45 000€, pour les enfants en situation de handicap, pour les orphelin-e-s, en fonction de l'âge des enfants... Des primes de naissance sont toujours prévues : 1100€ pour le 1^{er} enfant, 500€ pour les suivants. Et une prime est également versée lors de la rentrée scolaire.

Et si le nouveau modèle venait à donner droit à moins d'argent qu'avant aux parents, ils conserveraient l'ancien montant qui était plus élevé : c'est un droit acquis, qui ne pourra être raboté.

► SI L'ENFANT EST DOMICILIÉ EN WALLONIE

Dans ce cas, le montant pour chaque enfant est désormais de 155€, mais seuls les enfants nés à partir de 2020 bénéficient de ce montant ; les autres, nés précédemment, restent dans l'ancien modèle. Les deux modèles (l'ancien et le nouveau) vont donc continuer à coexister pendant les 25 prochaines années.

Les familles qui sont sur les deux systèmes en même temps (car elles ont des enfants nés avant et à partir de 2020) sont appelées les « familles à cheval ». Elles dénoncent à juste titre un manque à gagner potentiellement important puisqu'elles n'auront ni les avantages de l'ancien système (montants plus élevés à partir du 3^e enfant) ni les avantages du nouveau (montants plus élevés pour les deux premiers enfants). Pour la *Ligue des familles*, il est urgent que le Gouvernement wallon mette en place une solution pour ces familles.

À ce montant de base de 155€ s'ajoutent potentiellement différents suppléments : en cas de revenus annuels bruts imposables inférieurs à 50 000€, pour les familles nombreuses et/ou monoparentales, pour les enfants en situation de handicap, pour les orphelin-e-s, en fonction de l'âge des enfants, etc. La prime de rentrée scolaire devient un supplément annuel,

qui varie selon l'âge de l'enfant et l'octroi éventuel d'autres suppléments sociaux. La prime de naissance subsiste à hauteur de 1100€ pour tous les enfants.

Dois-je faire quelque chose ?

Le basculement des familles dans le nouveau système se fait automatiquement. Mais en ce qui concerne les suppléments, il importe aux parents d'être certains qu'ils reçoivent le montant auquel ils peuvent prétendre.

En effet, durant deux ans, les administrations n'auront pas encore accès aux données (fiscales notamment) leur permettant d'octroyer automatiquement ces suppléments. En 2022, les administrations examineront quels montants les parents ont reçus et pourront, le cas échéant, leur rembourser les sommes qu'ils auraient dû percevoir, ou a contrario, leur demander de rembourser les suppléments indûment perçus depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour éviter de telles situations, nous recommandons de se renseigner³, de s'adresser directement à sa caisse d'allocations familiales pour toute question et de se manifester aussi souvent que possible auprès de sa caisse en cas de changement de situation (revenus, séparation, déménagement...) pour que le calcul du montant à percevoir soit adapté au plus vite par rapport à ces modifications. Exemple : un parent change de travail et ses nouveaux revenus ne lui donnent plus droit à un supplément social. Il doit avertir sa caisse afin qu'elle cesse de lui verser ce supplément, sous peine, en 2022, de devoir le rembourser pour toute la période où il lui aura été versé alors qu'il n'y avait plus droit. Il faut également notifier tout changement à sa caisse car un parent pourrait avoir droit à un supplément social suite à une modification de sa situation familiale et financière.

Concernant le choix⁴ de la caisse d'allocations familiales, il n'y a aucune différence entre elles au niveau des montants et du moment de versement. Les différences peuvent se situer dans la capacité de la caisse à répondre de manière rapide, complète et adaptée à chaque situation.

Quels enjeux pour les mois à venir ?

Le premier enjeu est évidemment la réussite de la mise en place des nouveaux modèles d'allocations familiales et en premier lieu, le versement en temps et en heure du juste montant d'allocations familiales à chaque famille.

Il faudra également rester attentives-tifs à la situation des familles qui déménagent d'une région à l'autre, afin qu'elles soient bien informées des conséquences en ce qui concerne les allocations familiales et que le suivi administratif se fasse sans accroc.

Enfin, le système d'allocations majorées liées aux revenus représente une avancée majeure mais reste un point d'attention pour la *Ligue des familles*, en raison du risque qu'une famille se voie réclamer le remboursement d'allocations indûment versées.

Face à ces enjeux d'importance, la *Ligue des familles* veillera à défendre les intérêts de toutes les familles concernées.



¹ Au sein d'un même territoire (Flandre, Bruxelles, Wallonie ou Communauté germanophone).

² FAMIFED, *Aperçu statistique des allocations familiales, Bruxelles*, FAMIFED, 2018, <https://frama.link/QKlvnCoj>.

³ Via internet, voir entre autres www.aviq.be pour les parents dont l'enfant est domicilié en Wallonie, et www.iriscare.be pour les parents dont l'enfant est domicilié à Bruxelles.

⁴ Les parents ayant déjà des enfants avant le 1^{er} janvier 2020 ne peuvent pas changer de caisse (sauf dans des cas de reconfiguration familiale) avant le 1^{er} janvier 2022. Le choix de la caisse concerne donc principalement les familles fondées à partir de 2020.



On décortique ! « Individualisation des droits sociaux »

Eléonore Stultjens - Chargée d'études FPS

« Individualisation des droits sociaux » : que signifie ce concept à rallonge impossible à prononcer correctement dix fois d'affilée et pour lequel nous militons ? Décomposons-le !

Nos droits sociaux

Il s'agit des allocations de chômage (sur base du travail), des allocations d'insertion (sur base des études), de la pension, de l'assurance invalidité, du revenu d'intégration sociale ou encore de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Les droits sociaux toujours pas individualisés

À ne pas confondre avec la notion d'individualisme (ou

« attitude favorisant l'initiative individuelle, l'indépendance et l'autonomie de la personne au regard de la société ») !

Actuellement, en Belgique, les droits sociaux ne sont pas individualisés. Cela signifie qu'ils sont, pour l'instant, conditionnés par la situation familiale de l'individu. En cotisant, les travailleuses-eurs s'ouvrent des droits propres, pour elles-eux-mêmes, mais aussi des droits dérivés pour leurs enfants et éventuellement pour leur partenaire, si elle ou il est sans revenu professionnel. Les droits dérivés ne se fondent donc pas sur le travail, mais sur une relation de parenté, de mariage ou, dans certains cas, de cohabitation.

Pension au taux ménage (99% d'hommes bénéficiaires)

PAOLA & RICHARD

Elle a peu travaillé pour se consacrer à leurs enfants

Il a travaillé 45 ans et assurait l'entrée d'argent pour le ménage

Elle ne recevra presque pas de pension et restera dépendante financièrement

Vu la situation de son épouse, il recevra une pension plus élevée (75% de son salaire au lieu de 60%)

www.femmesprevoyantes.be

Taux cohabitant-e

EYLEM 47 ans Au chômage depuis 4 ans vit seule Taux isolée 1077 € / mois

VALÉRIE 47 ans Au chômage depuis 4 ans vit en couple Taux cohabitante 561 € / mois

Il s'agit des montants maximaux maximum des allocations de chômage versées à partir du 03/09/2019. Pour plus d'infos, consultez le site de l'ONEM: <https://bit.ly/2P0a30L>

© FPS



Pourquoi voulons-nous des droits sociaux individualisés ?

► POUR QUE LA PROTECTION SOCIALE... NE PLONGE PAS LES INDIVIDUS DANS LA PAUVRETÉ

Depuis 1980, l'assurance chômage s'est vue modifiée à la suite de l'introduction du statut de cohabitant-e.

Une personne au chômage qui cohabite reçoit 2 fois moins qu'une personne au chômage isolée. Les faibles montants fixés pour les cohabitant-e-s sont un facteur important de précarité qui mène également à l'éclatement des solidarités familiales et à l'isolement des individus. Par exemple, deux partenaires devenant allocataires du chômage vont très probablement songer à se domicilier à deux adresses différentes ou à se séparer pour ne pas voir leur allocation respective diminuer de moitié.

► POUR QUE LA PROTECTION SOCIALE... NE CRÉE PAS D'INÉGALITÉ ENTRE LES CITOYEN-NE-S

Actuellement, deux personnes qui travaillent le même nombre d'années, qui gagnent le même salaire et qui cotisent donc de la même façon ne sont pas traitées de manière égale en fonction de leur situation familiale.

Par exemple, si elles se retrouvent au chômage, elles recevront des allocations différentes si l'une est isolée et l'autre cohabitante.

► POUR QUE LA PROTECTION SOCIALE... NE MAINTIENNE PAS LES FEMMES DANS LA DÉPENDANCE DE LEUR ÉPOUX

Les droits dérivés ont été conçus, à l'époque de la création de notre Sécurité sociale, pour protéger l'épouse et les enfants du mari travailleur, afin qu'elles-ils bénéficient également d'une protection sociale. Il s'agit d'un système basé sur une vision traditionnelle de la famille, où le mari ramène de l'argent, et où l'épouse reste à la maison ; une conception familialiste de la protection sociale qui n'est plus actuelle. Par exemple, la pension au taux ménage repose sur la dépendance des femmes à l'égard de leur mari. Ces droits individualisés sont donc défavorables au travail des femmes et à leur autonomie.

Militer pour l'individualisation des droits sociaux, c'est essentiel !

Il s'agit donc de considérer les individus et non plus les ménages dans l'attribution des droits sociaux. C'est en cotisant que l'on devrait se créer

un droit, et tou-te-s les cotisant-e-s devraient avoir les mêmes droits. Cela permettrait d'assurer la neutralité de la Sécurité sociale par rapport aux modes de vie et aux choix individuels.

En pratique, cela signifie la suppression du statut de cohabitant-e et la suppression des droits dérivés. Cela doit se faire de manière progressive et ne pas toucher aux revenus des personnes qui bénéficient déjà de droits dérivés. Nous revendiquons donc la fin des droits dérivés pour les nouvelles générations.

Pour aller plus loin...

GILLET Julie, « Individualisation des droits : Quoi ? Comment ? Pourquoi ? », Analyse FPS, 2016, <https://frama.link/n6fWvMRK>.

STULTJENS Eléonore, « Le taux cohabitant-e : quand protection sociale rime avec pauvreté », Analyse FPS, 2019, <https://frama.link/HAMzNr6a>.

STULTJENS Eléonore, « Du chômage au CPAS : récits de femmes », Étude FPS, 2019, <https://frama.link/FfA6C1ez>.



¹ Larousse, Dictionnaire de français, « individualisme », <https://frama.link/xL8JUv6X>.

UNE PERSONNE AU CHÔMAGE QUI COHABITE REÇOIT 2 FOIS MOINS QU'UNE PERSONNE AU CHÔMAGE ISOLÉE.



Un truc en +

Laudine Lahaye & Eléonore Stultjens - Chargées d'études FPS & Elise Voillot - Chargée de communication FPS

Concerné-e par certaines politiques familiales ? Besoin d'informations ou de soutien concret-e-s ? Alors, cette page est faite pour vous !

J'ai des questions à propos de la parentalité

ONE - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
<https://www.one.be/public/>

LA LIGUE DES FAMILLES
<https://www.laligue.be/association/>

CONSULTATIONS SOCIALES DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
<http://www.loveattitude.be/centres-de-planning/>

CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE POUR LES FAMILLES
<http://www.casgpourlesfamilles.be/>

CENTRES DE SERVICE SOCIAL DE SOLIDARIS¹
<http://www.solidaris.be/BW/Services/centres-de-service-social/service-social/Pages/index.aspx>

J'ai besoin d'une assistance juridique

CONSULTATIONS JURIDIQUES DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
<http://www.loveattitude.be/centres-de-planning/>

DROITS QUOTIDIENS
<https://www.droitsquotidiens.be/fr>

LE JUSTIBUS — CONSULTATIONS JURIDIQUES ITINÉRANTES GRATUITES À BRUXELLES
https://cajdebruxelles.be/images/horaires_justibus.pdf

BUREAUX D'AIDE JURIDIQUE
<https://avocats.be/fr/bureaux-daide-juridique-baj>

Je suis un parent solo et j'ai besoin d'un accompagnement

ACTIVITÉS FAMILLES MONOPARENTALES DES FPS
<https://www.femmesprevoyantes.be/>

MAISON DES PARENTS SOLOS À BRUXELLES
<http://www.maisondesparentssolos.be/>

PORTAIL EN LIGNE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES À BRUXELLES
<https://parentsolo.brussels/>

PORTAIL DU SERVICE PUBLIC WALLON D'ACTION SOCIALE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES
<http://actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant>

J'ai des questions à propos des allocations familiales

FAMIRIS - EX FAMIFED (BRUXELLES)
<https://www.famifed.be/home>

AVIQ - AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (WALLONIE)
<https://www.aviq.be/familles/index.html>

Ma·mon conjoint·e ne paie pas les pensions/ contributions alimentaires

SECAL - SERVICE DES CRÉANCES ALIMENTAIRES
<http://www.secal.belgium.be/index.php?page=1&langue=fr>



¹ Nul besoin d'être affilié-e chez Solidaris pour en bénéficier.

Sea, sexism and sun : une BD féministe, intime et politique



Elise Voillot - Chargée de communication FPS

Août 2019. Entre deux randos, au bord de la piscine ou assises derrière leurs bureaux, les rédactrices de Femmes Plurielles ont eu le plaisir de dévorer la toute première BD féministe éditée de Marine Spaak : Sea, sexism and sun. Si son nom vous est familier, c'est normal ! Outre une collaboration fructueuse avec notre magazine, Marine Spaak dispose d'une importante communauté de fans grâce à son blog Dans mon tiroir dans lequel elle décortique, non sans humour et bienveillance, le sexism au quotidien. À l'image de son blog, Sea, sexism and sun est une bouffée d'air féministe à se procurer de toute urgence ! Nous l'avons rencontrée pour qu'elle nous parle de son travail.

Comment t'es-tu lancée dans le monde de la BD ?

J'ai toujours aimé dessiner mais sans pour autant faire d'école d'art. J'avais plein de dessins, mais je ne les montrais à personne. J'avais un copain qui trouvait dommage de garder tout ce travail juste pour moi. À l'époque, c'était la grande mode des blogs. J'ai donc décidé d'en réaliser un pour y publier mes illustrations pour que mes copines-ains et ma famille puissent les voir. Au début, c'était surtout des représentations de ma vie de tous les jours. Puis, au fur et à mesure, certains sujets ont commencé à m'interpeller, j'ai donc profité de mon blog pour les publier. Avant le féminisme, je me suis intéressée au végétarisme. Dans mon parcours professionnel, j'ai d'abord fait une école d'ingénieur-e-s en agronomie à Paris puis j'ai obtenu un double diplôme en sciences humaines et sociales. Je me suis ainsi retrouvée, à la croisée de ces deux parcours, à étudier la perception sociale de l'élevage. Ça m'a énormément

intéressée ! À l'époque, j'ai travaillé avec des associations de protection animale et j'ai fini par réfléchir à ma propre consommation de viande. C'est la première fois que j'ai eu envie de faire passer un message sur mon blog. J'ai réalisé des BD qui commençaient toutes par : « Avant d'être végétarienne je pensais que » et qui parlaient de cette prise de conscience, des croyances que j'avais et que je souhaitais déconstruire. J'ai utilisé le blog pour raconter tout ça. C'est là où mon blog a commencé à atteindre d'autres cercles que le mien et à prendre un tournant militant.

Puis tu as commencé à aborder les questions féministes et à collaborer avec Femmes Plurielles...

En effet, je me suis ensuite intéressée aux questions féministes, notamment par le prisme des violences sexuelles qui m'ont touchée moi, mais également des copines. J'ai réalisé que certaines choses n'étaient pas normales. J'ai alors commencé à lire

beaucoup d'ouvrages, dont *King Kong Théorie* qui est devenu ma révélation féministe. Quand tu commences à avoir de telles prises de conscience, tu veux que le monde entier sache ce que tu viens de découvrir. J'avais vraiment envie d'expliquer mon ressenti et pourquoi mon avis sur certaines choses avait changé. Mon blog était déjà en ligne depuis un moment quand Marie-Anaïs, du magazine *Femmes Plurielles*, m'a contactée. Elle cherchait des illustratrices pour mettre en images les différentes expertises des *Femmes Prévoyantes Socialistes*. C'était pile ce que je voulais faire ! Ça m'apportait du contenu et des échanges, ça me stimulait et en plus c'était rémunéré, donc une belle valorisation de mon travail !

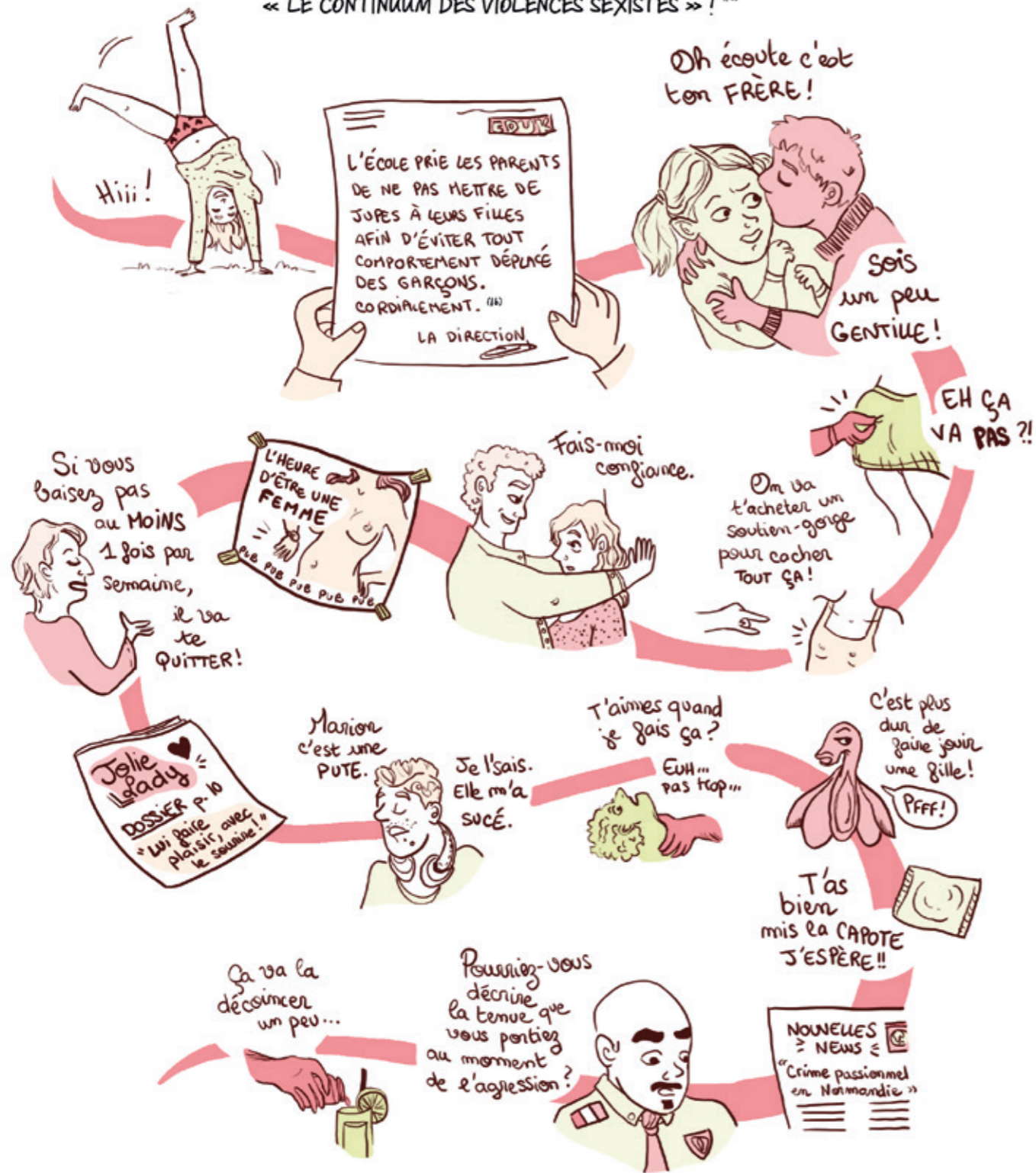
Tu es passée d'un blog perso à l'édition de ton premier ouvrage Sea, sexism and sun. Quelle étape !

C'est un peu ma communauté en ligne qui a permis tout ça. À l'époque, j'étais à environ 10 000 fans sur Facebook.

LES VIOLENCES D'APPARENCE « ANODINES » QUE L'ON NOUS APPREND À ACCEPTER SANS RIEN DIRE - DEPUIS L'ENFANCE ET TOUT AU LONG DE LA VIE...

... MONTRENT AUX GARÇONS QU'ILS PEUVENT BIEN FAIRE CE QU'ILS VEULENT ET INTERDISSENT AUX FILLES DE SE DÉFENDRE

C'EST CE QUE LES FÉMINISTES APPELLENT « LE CONTINUUM DES VIOLENCES SEXISTES » ! (19)



© Marine Spaak - Sea, sexism and sun, First Editions, 2019.

Ma prof de BD disait toujours : « TOUTES LES HISTOIRES ONT DÉJÀ ÉTÉ RACONTÉES, MAIS JAMAIS À VOTRE MANIÈRE ».

Ce nombre important de personnes qui me suivait a commencé à intéresser les maisons d'édition. Quatre m'ont contactée dont une éditrice de *First Editions*, intéressée par les questions féministes. Les éditions *First* sont très connues pour leur collection *Pour les nuls* et je trouvais ça top qu'elles s'intéressent aux questions féministes. C'est en plus leur première BD et elles cherchent à développer ce créneau-là. Ça a été une sacrée aventure !

Quatre maisons d'édition ? La BD féministe aurait-elle le vent en poupe ?

C'est un sujet qui a commencé à faire parler de lui. Il y a quelques BD précurseuses qui se sont bien vendues (Liv Strömquist, *Les culottées*, Diglee...). Je pense aussi que les éditrices-teurs cherchent la carte de la sécurité en travaillant avec des personnes qui disposent d'une importante communauté sur les réseaux sociaux. Comme les féministes sont très impliquées en ligne et publient de nombreux contenus gratuits, elles finissent par être repérées : si l'on passait par « la grande porte » en envoyant des dossiers de candidature, je ne suis pas sûre qu'on aurait un tel succès. C'est à la fois positif car il y a plus de contenus féministes disponibles pour les lectrices-teurs et si ça fonctionne bien, il y aura de plus en plus d'autrices-teurs qui seront visibilisé-e-s. Mais il faudrait peut-être être plus courageuse-eux et ne pas forcément attendre qu'une personne dispose d'une communauté pour l'éditer.

Lorsque l'on lit *Sea, sexism and sun*, on s'aperçoit que tu arrives à rendre tes contenus accessibles tout en y insufflant du fond très documenté. Comment t'y prends-tu ?

Je pense que la façon d'aborder les contenus et de référencer mes BD vient de ma formation scientifique.

J'avais l'impression que beaucoup de choses avaient déjà été dites depuis les années '50 en matière de féminisme : sur la langue française, l'occupation de l'espace public, la sexualité, etc. Quand on lit Benoîte Groult ou Simone de Beauvoir, on se rend compte qu'il n'y a pas besoin de réinventer le féminisme sur tous ces aspects ! Par contre, il ne s'agit pas forcément de contenus accessibles, il faut déjà être convaincu-e-s par le sujet pour lire ce type de dossier ! Ma volonté était de toucher un public plus large.

Mon choix de thématiques varie. Certains sujets abordés dans mon travail sont liés à ma collaboration avec le magazine *Femmes Plurielles*. Par exemple, je n'avais pas vraiment prévu de travailler sur la maternité : je n'ai pas d'enfants et ne me sentais pas forcément légitime. Mais en discutant avec Marie-Anaïs, je me suis rendu compte qu'on pouvait en parler de façon plus globale, notamment en travaillant la question du non-désir de maternité. Pour la BD éditée, j'ai dû faire des choix. J'ai pris les planches les plus descriptives de la vie quotidienne : le fait de se considérer féministe, la question des privilèges... Le B.A.-BA quand on veut s'intéresser au féminisme.

Plus précisément, peux-tu me dire de quoi parle ton livre ?

Il s'agit d'un ouvrage féministe, intime et politique. Pour moi, s'il n'y avait pas d'intime, je ne pourrais pas sensibiliser les gens au féminisme car il faut que chacune puisse se rendre compte que ces situations nous arrivent tous les jours et que ça nous concerne pour qu'on ait envie de s'engager. Mais si je ne restais qu'au stade de l'intime, on s'empêcherait d'aborder la question au niveau politique, on ne militerait pas pour la cause et pour faire bouger les choses.

Que dirais-tu à une jeune bédéiste qui souhaiterait se lancer ?

Bonne question ! Ma prof de BD disait toujours : « Toutes les histoires ont déjà été racontées, mais jamais à votre manière ». J'aime bien l'idée que toi, tu as quelque chose à apporter. Ça peut être dans le choix des sources, ou bien dans le fait d'apporter des contenus ultra documentés, d'utiliser l'humour noir, d'aborder une thématique que peu de personnes connaissent... Quand tu as trouvé ton truc à toi, il faut y aller à fond, terminer ce que tu as commencé et y prendre du plaisir. En faisant quelque chose que l'on aime, on avance. Au fur et à mesure, ce sera de mieux en mieux et les gens vont commencer à s'y intéresser. Il ne faut rien lâcher et se contenter de peu au début. Des fois, on est super exigeant-e envers soi-même. Il faut prendre confiance, y aller doucement et être indulgent-e. Quand je regarde mes premiers dessins, ce n'est pas toujours très bon, mais si je ne les avais pas publiés, je n'en serais pas là aujourd'hui.

Il faut aussi trouver ses « pom-pom girls et boys », c'est-à-dire des gens, dans ton entourage professionnel ou personnel, qui sont derrière toi et qui trouvent ce que tu fais absolument génial. C'est hyper puissant car ces gens vont entretenir ta confiance en toi. Ils vont toujours trouver ce qu'il y a de bien dans ta BD. Toi (et même d'autres), tu vas voir les défauts et te critiquer. Les « pom-pom girls et boys » vont te dire « Vas-y continue c'est super ! » Les deux m'ont vraiment encouragée à continuer. Et enfin, je dirais qu'il faut savoir développer sa communauté car - quoi qu'on en pense - les réseaux sociaux restent un moyen efficace pour convaincre les éditrices-teurs.

◆ ◆ ◆

Applis mobiles : la garantie d'une meilleure consommation alimentaire ?

Eva Cottin - Chargée d'analyses FPS

Préoccupé-e-s par l'origine des aliments, leurs risques pour la santé, l'impact écologique individuel et l'envie d'être en forme, de plus en plus d'individus cherchent à s'informer sur la nourriture consommée. Quoi de plus facile alors, si l'on y a accès, que d'interroger internet, portail infini d'informations diverses et variées, voire se laisser guider par son smartphone ? Pourquoi consulter un-e médecin, un-e nutritionniste ou un ouvrage spécialisé puisqu'une application peut suivre notre alimentation et notre activité physique au jour le jour, ou nous conseiller en temps réel sur quel produit choisir au supermarché ?

Face au nombre grandissant de personnes qui cherchent des informations santé et nutrition sur le net et à la multiplication des applis mobiles autour de l'alimentation, nous nous interrogeons : ces nouvelles technologies peuvent-elles réellement soutenir l'accès pour tou-te-s à une alimentation de qualité ?

Alimentation connectée = santé ?

Une alimentation de qualité n'est pas juste une alimentation qui répond plus ou moins aux besoins physiologiques. L'alimentation doit aussi satisfaire désir et plaisir, répondre à des critères de sécurité sur le plan chimique et bactériologique, être produite et distribuée éthiquement et écologiquement. L'accès à une alimentation de qualité dépend donc de nombreux facteurs complexes, à la fois culturels, économiques, géographiques, et individuels. Or, les technologies modernes se vantent toujours de pouvoir s'adapter à tout le monde. L'alimentation est vite devenue un marché à investir pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant sur son aspect « santé » qu'hédonique. On parle d'alimentation connectée ou *e-alimentation*, qui se décline particulièrement dans l'offre d'applications mobiles.

On ne dégage plus uniquement son téléphone pour trouver la meilleure recette de gâteau au chocolat mais pour s'informer sur les produits proposés au supermarché, trouver un restaurant végétarien dans le quartier, ou encore compter le nombre de calories ingérées. L'offre est large, et peut être produite par le ministère de la Santé comme par la.le particulière-ier depuis sa chambre à coucher. Cette facilité d'accès et d'utilisation a des avantages : elle peut favoriser l'autonomie, renforcer la démocratisation et l'appropriation des savoirs, créer un réseau d'échanges entre consommatrices-teurs...

Ces modes de communication et d'éducation représentent un enjeu majeur pour le secteur de la promotion de la santé : ils permettent d'aborder des choses rébarbatives de manière plus ludique et individualisée. Les messages de recommandation « santé » omniprésents, les « Bouger plus » et « Manger 5 fruits et légumes par jour » ont en effet montré leurs

limites : ils produisent culpabilisation et saturation sur certain-e-s et n'atteignent pas d'autres, par exemple celles et ceux les plus touché-e-s par la précarité alimentaire et l'obésité¹.

Quelle offre d'applis mobiles autour de l'alimentation ?

Les applications mobiles autour de l'alimentation se présentent sous une grande variété de formes, d'accessibilité, et de visées. En voici un bref classement :

► CONSOMMER AVEC LUCIDITÉ

La prise de conscience croissante sur les enjeux sanitaires, écologiques et éthiques de notre alimentation a motivé la création de nombreuses applications qui proposent de décrypter les étiquettes d'aliments préparés, de classer les produits en plus ou moins recommandables, de donner un avis éthique sur la production et la distribution du produit, ou d'éviter allergènes et ingrédients cachés dans les aliments industriels. Ces applis (*Yuka, Kwalito*), parfois collaboratives (*Openfoodfacts*), proposent une information indépendante des *lobbys* et groupes de production/distribution, qui va au-delà des promesses malhonnêtes de la pub et du *packaging*².

► CONSOMMER LOCAL ET DE SAISON

Les nouvelles technologies peuvent être d'une grande aide pour renforcer et optimiser les initiatives locales et solidaires. Ainsi, des applis permettent de faciliter le contact avec des productions locales, des coopératives ou encore des petits commerces éthiques. Elles rendent plus simples les achats groupés, la commande directe auprès des productrices-teurs (*La Ruche qui dit oui*), le référencement d'épiceries et lieux de restauration à proximité qui utilisent des produits

locaux (*YesWeGreen*), et dispensent aussi des conseils généraux sur les produits de saison (*Fruits et légumes de saison*).

► METTRE FIN AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire au sein d'un foyer et encore plus dans la grande distribution reste une problématique majeure dans notre pays, alors que de nombreuses personnes n'ont pas accès à une nourriture suffisante. Le marché des applis s'est emparé de cette problématique, aidant grandes chaînes de distribution, petits commerces et établissements de restauration, ainsi que particulières-ers à éviter le gaspillage alimentaire, en rappelant la date de péremption des aliments stockés à la maison ou suggérant des plats à base de restes (*SaveEat, Checkfood, FrigoMagic*), permettant aux supermarchés et aux petites restaurations de proposer des lots de produits ou restes de plats à moindre prix (*TooGoodToGo, Rehub*), ou encore encourageant les particulières-ers à partager leurs surplus de nourriture (*TooMuch*).

► CUISINER ET S'ORGANISER AU QUOTIDIEN

Au-delà des sites traditionnels de recettes qui proposent aussi leurs applis, de nombreuses plateformes plus spécialisées voient le jour. Celles-ci aident à assurer une transition alimentaire (devenir végétarien-ne, se passer de gluten, etc.) ou varier l'alimentation même avec des restrictions (*YouMiam, Etiquettable, Vegg'up*).

► SURVEILLER SA LIGNE OU SA SANTÉ ?

Le marché le plus lucratif est toujours celui qui offre la promesse de perdre rapidement du poids et vivre sainement. Il existe des applications qui comptabilisent l'apport en calories mais aussi en nutriments, et prétendent pouvoir calculer nos besoins selon notre profil : c'est le cas notamment

de *Myfitnesspal, Fatsecret*, ainsi que de *Foodvisor* qui analyse le contenu de l'assiette sur base d'une simple photo. Ludiques et motivantes ces applis ? Peut-être. Mais efficaces ? On sait que le principe du régime est à prendre avec beaucoup de précautions, puisqu'une majorité se solde par une reprise de poids plus importante à moyen et long terme, voire déclenche ou renforce des troubles du comportement alimentaire. Enfin, il existe aussi des applis qui permettent de gérer des aspects de santé spécifiques tel que le diabète ou autre condition nécessitant une surveillance alimentaire. Plus utiles, mais moins connues, elles nécessitent cependant une vérification scientifique, et ne peuvent se substituer à un réel suivi médical.

Qu'en penser ?

► DES INTÉRÊTS CACHÉS DERRIÈRE CES APPLIS ?

Gardons un esprit critique face à ces outils qui promettent des solutions simples, rapides et efficaces pour tout le monde ! N'importe qui peut créer son appli ou son canal d'information, sans garantie sur la justesse et la pertinence des informations transmises. Pire : les intérêts commerciaux peuvent véritablement jouer contre les usagères-ers, et la publicité s'immiscer dans ce que l'on pense être une source neutre d'information. Par ailleurs, les informations sur l'utilisation qui sera faite des données personnelles sont rarement claires, ce qui pose la question de la confidentialité, même après l'adoption en 2018 du règlement général sur la protection des données. A côté de cela se posent d'autres questions éthiques : quelle valeur donner à une application qui fait payer des invendus de supermarché alors qu'avant sa création, ces produits étaient donnés gratuitement ou récupérés ? Que penser du lien virtuel des applis d'achats de produits locaux remplaçant celui réel de rencontre avec les productrices-teurs valorisé par les groupes d'achat ?



LES APPLIS FACILITANT L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE PEUVENT ÊTRE UN ATOUT POUR LES MÈRES EN CHARGE DE TOUTE UNE FAMILLE, MAIS NE DOIVENT PAS EFFACER LA NÉCESSITÉ DE REVENDICATIONS GLOBALES SUR L'ÉGALE RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU FOYER.

► LES POTENTIELS EFFETS ANXIOGÈNES DE L'E-ALIMENTATION

Les nombreuses informations alarmantes et parfois contradictoires que l'on reçoit sur l'alimentation peuvent avoir un effet anxiogène sur les consommatrices-teurs, tout comme le manque de nuances de certaines applis d'évaluation. Par exemple, l'évaluation d'un produit par codes couleurs, émoticônes contents ou renfrognés, termes basiques comme « bon / mauvais », ou encore notations, peuvent fortement impacter émotionnellement, ou arriver à des contresens alimentaires : l'huile d'olive sera notée négativement, alors qu'une utilisation parcimonieuse est bénéfique pour la santé ! Les comportements alimentaires de chacun-e sont nuancés et complexes, et l'intellectualisation pure de l'alimentation, l'obsession pour le comptage de calories ainsi que la perte de lien avec l'aspect social des repas peuvent finalement avoir des répercussions négatives sur le rapport à la nourriture.

► L'ALIMENTATION CONNECTÉE, RÉELLEMENT ACCESSIBLE À TOU·TE·S ?

Enfin et surtout, il faut poser la question de l'accessibilité réelle de ces technologies et des conseils qu'elles prodiguent. En premier lieu l'accessibilité financière (posséder un smartphone, un forfait internet, pouvoir souscrire à certaines applis payantes) ; puis l'accessibilité en termes de connaissances d'utilisation des technologies, de compréhension et d'intégration des informations ;

et finalement l'accessibilité aux alternatives proposées. En effet, les applis qui recommandent d'autres produits que ceux que l'on a empilés dans notre caddie ne prennent pas en compte l'accessibilité en termes géographiques et financiers. Les applis qui conseillent de consommer davantage de légumes ne prennent pas toujours en compte le coût, le bouleversement dans les habitudes, ni le temps voire le matériel supplémentaires nécessaires à la préparation.

► UNE CHARGE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ÉPAULES DES FEMMES

Avec l'utilisation individuelle et isolée de telles technologies, la-le consommatrice-teur pourrait être amené-e à penser que tout repose uniquement sur ses épaules, que c'est de sa faute si elle-il n'a pas une alimentation de meilleure qualité. Les technologies qui reposent sur un usage individuel risquent ainsi de reproduire les inégalités sociales tout en culpabilisant les personnes déjà les plus précarisées ou fragiles psychologiquement. Ce sont aussi majoritairement les femmes qui, d'une part, prennent en charge l'alimentation et le souci de la santé de toute la famille et, d'autre part, sont la cible de davantage de diktats et attentes irréalistes. L'existence d'applications mobiles qui produisent encore plus d'injonctions ajoute à la charge mentale et morale des femmes. Les applis facilitant l'organisation de la vie quotidienne peuvent être un atout pour les mères en charge de toute une famille, mais ne doivent pas effacer la nécessité de revendications globales sur l'équale répartition des tâches au sein du foyer.

En bref : certaines applis peuvent être un appui ponctuel intéressant, un moyen de pression sur les industries agro-alimentaires et renforcer le lien entre communautés locales de consommatrices-teurs, petites productions et commerces. Elles ne contribuent pas forcément à réduire les inégalités socio-économiques qui sont la principale cause de mauvaise alimentation. Rappelons que si nous sommes pour personnaliser l'approche de l'alimentation afin de mieux répondre aux besoins individuels, nous luttons contre le fait de rendre chacun-e entièrement et isolément responsable d'une situation qui découle de nombreuses inégalités et responsabilités collectives. La production de sources d'information et l'éducation en matière de diététique ne peuvent pas se substituer à de meilleures politiques publiques en matière d'accès à une alimentation de qualité, de sécurité alimentaire, de favorisation de l'économie locale et de limitation du gaspillage³.

Cet article s'inspire de l'analyse FPS d'Eva Cottin : « L'alimentation connectée », disponible en ligne : <https://frama.link/RrfQdqQs>



¹ REGNIER Faustine et MASULLO Ana, « Obésité, goûts et consommation : intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue Française de sociologie*, vol. 50, 2009, <https://frama.link/ePZEXiPh>

² Indépendante ne veut pas automatiquement dire neutre, ni forcément de qualité. Nous citons ici des applications à titre d'exemple, ce qui n'équivaut pas à notre approbation.

³ Pour découvrir les revendications et propositions de Solidaris : <https://frama.link/g1VqzAq->



Couverture Santé Universelle : un accès à la santé pour tou·te·s !

Stéphanie Lecharlier & Perrine Crevecoeur - Solsoc

L'accès à des soins de santé de qualité est essentiel et il devrait être possible de se soigner partout dans le monde sans risquer de tomber dans la précarité. C'est une priorité dans le travail de Solsoc et de ses partenaires mutualistes en Afrique, qui promeuvent la protection sociale, premier pilier de l'Agenda pour le travail décent.

La couverture santé universelle, une réponse à un des plus grands facteurs d'appauvrissement

La protection sociale est un ensemble de mécanismes de prévoyance qui répond à différents types de risques potentiels auxquels les êtres humains peuvent faire face tout au long de leur vie : la maladie, la grossesse, la vieillesse, les accidents de travail, la perte d'emploi, l'invalidité, le décès d'un parent... autant de situations susceptibles de laisser soudainement sans revenus.

En réponse à ces risques, la protection sociale garantit des soins de santé essentiels. Elle assure également une sécurité de revenus pour les personnes âgées, les personnes en situation de chômage, d'invalidité ou de maladie et couvrent certains frais liés aux enfants. Les coûts élevés inhérents à la santé sont non seulement un frein à l'accès à celle-

ci mais aussi une cause non-négligeable d'appauvrissement. Face à ce constat, l'Organisation Mondiale de la Santé a développé depuis 2005 le concept de *Couverture Santé Universelle* (CSU). La CSU a pour objectif de fournir une protection contre les risques financiers et de donner accès à des services de santé essentiels de qualité, ainsi qu'à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, et à un coût abordable. Enfin, la CSU se fonde sur une mutualisation des risques et des ressources. C'est un système de solidarité entre malades et bien-portant·e·s.

Une stratégie : le soutien à des mutualités de santé

La stratégie mutualiste que soutient Solsoc dans plusieurs pays constitue une option concrète pour réaliser la CSU. En tant que système contributif, solidaire et basé sur la prévoyance,

une mutualité de santé évite à ses membres l'appauvrissement que peuvent provoquer des dépenses inattendues. Mais au-delà, une mutualité est aussi un système démocratique, assurant une représentativité de la population, d'autant plus lorsque l'État lui confie le statut d'organisme de gestion délégué, comme c'est le cas en Belgique. Dès lors, elle joue pleinement le rôle de contre-pouvoir en faisant valoir les droits de ses usagères·ers dans la définition des politiques de santé publique.

En Afrique, les défis sanitaires demeurent urgents et immenses : mortalité infantile et maternelle, liée au paludisme, au VIH/SIDA, causée par des épidémies comme l'Ebola et la fièvre jaune... Ceux-ci pourraient être réduits par un meilleur accès aux services de base. L'Organisation Mondiale de la Santé et la Banque Mondiale considèrent que les progrès en vue d'une CSU sont non seulement cruciaux pour la promotion de l'équité, des droits fondamentaux et de la sécurité humaine en matière de santé, mais sont aussi porteurs d'avantages économiques importants et contribuent à la stabilité sociale.



© Solsoc

Les exemples du Sénégal et du Burundi

Évidemment, cette courte contextualisation masque des disparités importantes entre et à l'intérieur des pays du continent africain. De même, les modèles adoptés ou à mettre en œuvre pour avancer vers la CSU ne pourraient être les mêmes partout. Les exemples du Sénégal et du Burundi nous donnent un aperçu de deux situations très différentes.

Au Sénégal, la volonté politique d'avancer vers la CSU a été traduite en pratique et en financement public. À côté du régime d'assurance maladie obligatoire touchant les travailleuses·eurs des secteurs formels, une stratégie de développement de la CSU se développe : elle est basée, d'une part, sur les politiques de gratuité et, d'autre part, sur les mutualités de santé. La population cible des mutualités de santé est constituée essentiellement des actrices·teurs de l'économie informelle et du secteur rural, qui représentent plus de 80% de la population sénégalaise. La cotisation à une mutualité de santé est subventionnée par l'État à hauteur de 50% pour les personnes qui ont la capacité de cotiser et à 100% pour les personnes les plus précaires. En 2019, le taux de couverture du risque maladie avoisinait les 50%.

Au Burundi, la situation est loin d'être aussi favorable. La *Politique Nationale de Protection Sociale*, adoptée en 2011, prévoyait la mise en place à long terme d'une assurance maladie universelle pour tout·e citoyen·ne burundais·e, sans préciser la stratégie à

adopter. Depuis lors, le ministère de la Santé a mis en place et promu la *Carte d'Assistance Médicale* (CAM), beaucoup moins chère que la cotisation aux mutualités et accessible à tou·te·s alors qu'elle était prévue au départ pour les personnes indigentes seulement. Ces deux systèmes se confrontent actuellement et les mutualités peinent à maintenir leurs effectifs. Leur taux d'adhésion atteint seulement les 2%.

Dans ces deux pays, Solsoc et ses partenaires locaux appuient des mutualités de santé communautaire, non pas en finançant les cotisations mais en cherchant à les rendre durables par la structuration, l'équipement, la formation et la professionnalisation des gestionnaires et des cadres. Et comme les questions de CSU sont éminemment politiques, Solsoc soutient aussi le plaidoyer sur ces questions qui est mené par les plateformes nationales des mutualités de santé.

Solsoc est une organisation non gouvernementale (ONG) de coopération au développement. Avec des organisations du Sud, elle combat l'exclusion et les inégalités en Bolivie, au Burkina Faso, au Burundi, en Colombie, au Maroc, en Palestine, au Sénégal et en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en Belgique. Leur objectif commun est de contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus démocratique.

Visitez le site internet de Solsoc : www.solsoc.be

Faites un don : BE52 0000 0000 5454

Pourquoi certaines femmes souffrent-elles d'un manque de désir sexuel ?

Pascaline Nuncic - Chargée de missions à la FCPF-FPS

Le manque de désir sexuel est une plainte fréquente, en particulier chez les femmes¹. Il s'explique généralement par l'histoire individuelle de la personne et par sa relation de couple. Pourtant, la sexualité évolue selon les époques et les cultures et est donc influencée par des facteurs sociétaux. Dès lors, quelles pourraient être les causes systémiques jouant sur le manque de désir sexuel rapporté par certaines femmes ? Voici quelques pistes de réflexion.

La répartition inégale des tâches domestiques et de la charge mentale

En Wallonie, les hommes consacrent en moyenne 11 heures par semaine en moins aux tâches domestiques (travail ménager, soins et éducation des enfants) que les femmes². Même si ces dernières prestent en moyenne 7 heures de travail rémunéré en moins que les hommes, étant donné leur surplus de travail domestique, elles ont en définitive une charge de travail plus élevée que les hommes. Les femmes ont donc environ 4 heures de temps libre en moins par semaine que les hommes, sans compter le temps nécessaire à organiser mentalement toutes ces tâches, autrement dit le temps pris par la charge mentale, c'est-à-dire « le fait d'avoir en permanence dans un coin de la tête la préoccupation des tâches domestiques et éducatives, même dans les moments où on n'est pas dans leur exécution »³.

En définitive, les femmes ont moins de temps à consacrer au développement de leur sexualité, que cela soit, par exemple, par la masturbation ou les rêveries sexuelles. Il leur serait donc moins évident d'investir le domaine de la sexualité et d'entretenir leur désir sexuel, ce qui peut être difficile à vivre. Rappelons tout de même que le manque de désir sexuel n'est pas pathologique en soi. Certaines personnes n'en ressentent pas du tout et pour les autres, il est normal que leur désir fluctue, c'est-à-dire qu'il y ait des périodes où il est élevé et d'autres où il l'est moins.

Des pratiques non-centrées sur le plaisir féminin

Les pratiques sexuelles les plus fréquentes - dans les couples hétérosexuels en particulier - ne sont pas adaptées pour susciter un orgasme chez les femmes. Dans notre société, la sexualité des hommes hétérosexuels cisgenres (c'est-à-dire dont le genre assigné

à la naissance correspond au genre auquel la personne s'identifie) est généralement valorisée, au détriment des autres sexualités. D'où le phénomène d'*orgasm gap* qui renvoie à la différence observée entre la fréquence des orgasmes chez les femmes et chez les hommes lors de rapports hétérosexuels. Étant donné que la stimulation externe du clitoris est négligée, les femmes atteignent moins souvent l'orgasme lors des rapports hétérosexuels. Il n'est dès lors pas étonnant que le désir pour les relations sexuelles soit diminué si celles-ci ne procurent pas ou peu de plaisir⁴. Bien sûr, l'orgasme n'est pas obligatoire pour qu'un rapport soit agréable et ne doit pas nécessairement être une fin en soi.

Les violences sexistes et sexuelles

Les violences physiques et/ou psychologiques sont identifiées comme l'une des causes possibles du manque de désir sexuel. Cependant, les violences sont envisagées au niveau individuel : une personne a vécu des



© Malvestida Magazine pour unsplash

violences et cela explique qu'elle manque de désir sexuel, autrement dit, c'est lié à son histoire personnelle. Or, les violences à l'égard des femmes constituent un phénomène sociétal et touchent toutes les femmes, directement ou indirectement : 98% des femmes ont déclaré avoir vécu du harcèlement sexiste dans l'espace public⁵ et la violence physique et/ou sexuelle entre (ex-)partenaires touche 1 femme sur 4 en Belgique⁶.

Les autres causes sociétales possibles

En parallèle des trois causes sociétales mises en évidence, il existe d'autres pistes possibles pour expliquer le manque de désir sexuel exprimé par certaines femmes : la chosification des femmes dans les médias, l'internalisation du sexisme, le tabou de la sexualité des femmes et du plaisir féminin, l'influence de la pornographie *mainstream* sur nos représentations, ou encore la crainte de la grossesse non désirée renforcée par la stigmatisation de l'avortement. Cette liste

n'est bien sûr pas exhaustive mais permet de replacer l'individu dans le contexte de société qui l'entoure et de prendre conscience de l'influence de celle-ci. Ainsi, si le manque de désir sexuel est en partie lié à des causes systémiques, au lieu de faire peser toute la responsabilité sur les individus pris isolément, il faudrait aussi changer la société. Ce changement passe entre autres par une répartition égalitaire du travail domestique, la lutte contre les violences faites aux femmes (notamment à travers la prévention) et la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Chacune a le droit de vivre sa sexualité comme elle l'entend et de s'épanouir sexuellement.

Pour aller plus loin...

Pour plus d'informations sur la thématique du plaisir féminin, découvrez la campagne Les dessous du plaisir féminin de la Fédération des Centres de Planning familial des FPS sur www.planningsfps.be.

Pour toute question en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle, prenez contact avec un centre de planning familial. Les coordonnées de tous les centres situés en Wallonie et à Bruxelles sont référencées sur www.loveattitude.be.



¹ HENDRICKX Lies et al., « Prevalence rates of sexual difficulties and associated distress in heterosexual men and women : Results from an internet survey in flanders », *Journal of Sex Research*, vol. 51(1), 2014.

² SAFUTA Anna, « Aider n'est pas partager : La charge mentale des femmes en couple hétérosexuel », *Analyse FPS*, 2017, <https://frama.link/aoxidBHRJ>.

³ *Ibid*

⁴ RICHGELS Patricia, « Hypoactive Sexual Desire », *Heterosexual Women : Women & Therapy*, vol. 12(1-2), 1992.

⁵ GENIN Laetitia, « Le sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! », *Étude Vie Féminine*, 2017, <https://frama.link/5wWQFa44>.

⁶ FRA - AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE, *Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE, Luxembourg, 2014*, https://frama.link/vRU2_mzd.

Un mouvement en action : Femmes de mars !

Stéphanie Jassogne - Chargée de communication FPS

Nous sommes allées à la rencontre des coordinatrices de Femmes de mars, plateforme associative et citoyenne de Charleroi. Alexandra Pirmez, directrice de la Maison de la Laïcité de Charleroi, Margaux Joachim, animatrice socio-culturelle au PAC (Présence Action Culturelle) et Sarah Cravotta, relais communication aux FPS de Charleroi, ont répondu à nos questions.

Femmes de mars, c'est quoi exactement ?

C'est d'abord une plateforme composée de plusieurs associations regroupées suite à une volonté très forte de faire quelque chose à Charleroi, rejointe ensuite par des citoyen-ne-s¹. Elle est coordonnée par Margaux et Alexandra. Sarah, relais communication aux FPS de Charleroi, diffuse et communique les événements de la plateforme et s'occupe aussi de l'organisation des activités du 8 mars, *Journée internationale des droits des femmes*. Tout au long du mois de mars, *Femmes de mars* propose une programmation culturelle commune sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Chaque partenaire propose une ou plusieurs activités mettant en avant toutes les femmes qui se battent au quotidien pour faire évoluer nos sociétés. En tout, il y a une vingtaine

d'activités dont des événements collectifs.

Alexandra et Margaux, avant de devenir coordinatrices de la plateforme, qu'est-ce qui vous a poussées à vous intéresser à l'égalité femmes-hommes ?

Alexandra : Je me suis toujours intéressée à la lutte pour les droits des femmes. J'ai commencé à travailler au sein de la *Maison Plurielle* où j'étais quotidiennement en contact avec d'autres associations ; cela m'a ouvert les yeux sur ce qu'il reste encore à faire pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Avant de commencer le projet, j'ai suivi une formation sur le genre au sein de l'ONG *Le Monde selon les femmes*.

Margaux : Depuis 5 ans, je me considère vraiment comme féministe. Au sein du PAC, nous travaillons beaucoup sur ces questions. Je fais

aussi partie de plusieurs plateformes et réseaux féministes de Charleroi. Dans nos boulots, nous portons nos « lunettes genre » sur toutes les thématiques abordées. Nous faisons également toutes les deux partie du *Conseil consultatif de l'Égalité Femmes-Hommes* de la ville de Charleroi.

Comment Femmes de mars a évolué depuis 5 ans ? Quel message voulez-vous faire passer auprès du public en 2020 ?

Il y eu beaucoup de changements depuis 5 ans ! Les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc de 2017 nous ont aidées à être plus visibles dans les médias. Nous sommes arrivées dans une « bonne période » pour mettre en avant le sexisme vécu par les femmes. Les événements de *Femmes de mars* sont bien couverts médiatiquement et sont

soutenus par l'échevinat de l'Égalité des Chances de Charleroi.

Femmes de mars est un événement culturel (expos, théâtre, concerts), mais pas que... Nous voulons sensibiliser (conférences, ateliers, rencontres) les citoyen-ne-s sur l'importance de se battre encore pour un monde plus égalitaire et plus juste !

Le 8 mars est la journée phare de Femmes de mars, que préparez-vous comme activités ?

Le 8 mars tombe un dimanche cette année. À Charleroi, c'est le jour du marché. Nous allons donc investir la place du marché avec cette question : « Pourquoi être encore féministe en 2020 ? ». Dans un premier temps, nous irons à la rencontre du public, hommes et femmes, pour récolter leur parole sur les inégalités. Ensuite, nous allons enterrer monsieur « Pat Riarcat » !

Quelles seront les actions menées par les FPS de Charleroi ?

Les comités locaux organisent leurs propres activités autour du 8 mars et sont invités à participer aux événements de *Femmes de mars*. Le 10 mars, un jeu de piste féministe sur les droits des femmes sera organisé pour les comités locaux et les groupes à projets des FPS. Le même jour, dans le cadre du *Festival du Film au Féminin : Elles tissent la toile du Nord au Sud*, aura lieu en avant-première la projection du film-documentaire *Woman* d'Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand. Enfin, le 16 mars, en collaboration avec la *Maison de la Laïcité* et la *Maison Plurielle*, nous proposons une soirée d'échanges autour des violences gynécologiques et obstétricales avec Chloé de Bon, réalisatrice de *Flower of life*.

Pour aller plus loin ...

Découvrez la programmation de Femmes de Mars sur <https://femmesdemars.be/>
Participez aux activités de la régionale de Charleroi.

• 16 mars - *Violences gynécologiques et obstétricales : fiction ou réalité ? Échange-débat avec Chloé de Bon, réalisatrice du documentaire Flower of life.*



• Ateliers autour de la famille : bébé signes, analyse transactionnelle et gym poussettes.

• 16 mai - *Vive les Olympe, Simone et toutes les autres – Découverte de l'histoire des droits des femmes belges et atelier créatif.*

Retrouvez bien d'autres activités sur <https://www.facebook.com/fpsdecharleroi/>, www.femmesprevoyantes.be, au 071/507.819 ou via fps.charleroi@solidaris.be

1 • • • • •
Eden, Le Vecteur, Maison Plurielle, Centre d'Action Laïque, Espace P, Mode d'emploi, CRIC, etc.



Elle était une fois... le 8 mars

Elise Voillot - Chargée de communication FPS

Chaque 8 mars, c'est la même chose. Le temps d'une journée entre Noël et la fête des Mères, des entreprises, avides d'une énième stratégie juteuse, célèbrent la « fête de la femme ». Oyez, oyez, à coup de promotions sur les aspirateurs (« stéréotypes » vous dites ?), de cadeaux empoisonnés et d'engagement rose bonbon, entendez la bonne parole : le 8 mars, les femmes (et leurs portefeuilles) le valent bien. Derrière cette appropriation marketing douteuse se cache pourtant une date essentielle. La journée internationale des droits des femmes (ou JIDF pour les intimes) nous rappelle chaque année que la lutte pour une société plus égalitaire doit perdurer. Aujourd'hui, on vous raconte comment elle est née.

Tout commence il y a plus de 100 ans. De 1909 à 1913, le parti socialiste américain organise une *journée nationale des femmes*, le 28 février¹. Mais c'est en 1910 que Clara Zetkin, une politicienne, journaliste et enseignante allemande propose un rassemblement commun lors de la deuxième *Conférence internationale des femmes socialistes*². Elle souhaite que « les femmes socialistes de tous les pays organisent tous les ans une journée des femmes qui servira en premier lieu la lutte pour le droit de vote des femmes »³. Si la déclaration de Clara Zetkin ne semble pas avoir été inscrite dans le compte rendu du *Huitième Congrès socialiste international*, son intervention reste un marqueur historique important pour les JIDF que nous connaissons aujourd'hui⁴. L'année suivante, le 19 mars 1911, plus d'un million de personnes manifestent en Allemagne, Autriche, Suisse et au Danemark. En 1913 et 1914, des

manifestations ont lieu entre fin février et début mars pour « protester contre la guerre et exprimer leur solidarité envers les autres femmes »⁵.

Mais pourquoi le 8 mars ?

Il est intéressant de noter que l'origine du choix du 8 mars ne fait pas l'unanimité auprès des historien·nes. Par ailleurs, outre les nombreuses interprétations quant aux choix de la date, il semblerait que celle-ci ait été l'objet de réappropriations politiques⁶.

Ainsi, on a longtemps propagé l'idée que la date faisait référence à une mobilisation d'ouvrières textiles new-yorkaises qui manifestaient en 1857 pour défendre leurs droits. Or, selon les historiennes Françoise Picq et Lilliane Kandel, il n'existerait aucune

preuve de cette mobilisation. Par ailleurs, Clara Zetkin n'a jamais mentionné cette date. Selon Françoise Picq, ce mythe a été propagé en pleine guerre froide afin d'occulter l'implication soviétique dans le choix du 8 mars⁷.

En effet, il semblerait que le 8 mars soit une référence à *la Révolution de février* de 1917. À cette époque, deux millions de soldats russes ont déjà péri durant la Première Guerre mondiale⁸. Pour protester et réclamer « du pain et de la paix », les ouvrières décident de se mettre en grève le 23 février, soit le 8 mars dans le calendrier grégorien⁹. Elles seront rapidement rejointes par de nombreuses·eux manifestant·es à travers le pays, ce qui déclenchera la fin du tsarisme en Russie. En 1921, Lénine annoncera officiellement le 8 mars comme *journée des femmes*, en hommage à cette grève.



© Mathilde Largepret

« L'officialisation » par l'ONU

1975 est annoncé par l'ONU comme *l'année internationale de la femme*. Face aux faibles réactions sur la scène internationale, l'ONU encourage dès 1977 « tous les États à proclamer (...) un jour de l'année "Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale" »¹⁰. Aujourd'hui, le 8 mars est célébré presque partout dans le monde. Il s'accompagne parfois même d'un jour férié (à Berlin notamment) ou d'une grève des femmes, comme par exemple en Belgique où la deuxième grève nationale des femmes aura lieu les 8 et 9 mars 2020. Loin d'être une fête propice au consumérisme, il s'agit d'un jour de militance indispensable dans notre société patriarcale. Alors cette année, par pitié, ne nous souhaitez pas une bonne fête, boycottez les promotions genrées et surtout rejoignez-nous pour manifester et faire grève !

Pour aller plus loin...

Retrouvez toutes les activités du 8 mars des régionales FPS : <https://www.femmesprevoyantes.be/>

Participez à la grève des femmes en Belgique ces 8 et 9 mars :

<http://8maars.be/>
Rejoignez la Marche Mondiale des Femmes ce 8 mars : <http://www.marchemondialedesfemmes.be/index.php/fr/>



- 1 AMNESTY INTERNATIONAL, « Pourquoi une journée internationale des droits des femmes le 8 mars ? » Amnesty International, <https://frama.link/sCtkJkSG>.
- 2 LE SOIR, « Six anecdotes sur la journée internationale des droits des femmes du 8 mars (vidéo) » Scimag, 8 mars 2019, <https://frama.link/N8ec5bQn>.
- 3 8MARS, « 1910, L'idée d'une Journée Internationale des Femmes... », 8 mars, <https://frama.link/mRnsuc0y>.
- 4 AUFFRET Simon, *Le Monde*, « Quelle est l'origine de la journée du 8 mars, dédiée à la lutte pour les droits des femmes ? », 7 mars 2019, <https://frama.link/kn-Dj57F>.
- 5 GAGNON Françoise et BERNARD Josée, *Gazette des Femmes*, « La véritable origine du 8 mars », 1 mars 2008, <https://frama.link/YSPKWwwN>.
- 6 BONNAFOUS Simone, *Communication*, « Les déclarations de Journée internationale des femmes, entre récit, occultation et performativité », 24 février 2006, <https://frama.link/ZNUoCPf4>.
- 7 AUFFRET Simon, « Quelle est l'origine de... » op. cit.
- 8 Si nos sources parlent de soldats, il est important de souligner que de nombreuses femmes ont participé à l'effort de guerre que ce soit en tant que combattantes, infirmières, espionnes, etc.
- 9 À l'époque, la Russie utilisait encore le calendrier julien, instauré par Jules César. S'il est encore utilisé dans une version actualisée par certains pays, nous utilisons actuellement en Belgique le calendrier grégorien.
- 10 AUFFRET Simon, « Quelle est l'origine de... » op. cit.

Avoit un enfant, un cadeau magique du ciel...

..Et, au prix de nuits blanches, d'acouphènes et de vomis dans le cou, une meilleure raison pour ne pas aller travailler que 4cm de verglas. Enfin, surtout pour une mère biologique. Avec 15 semaines pour la maman contre 10 jours pour le papa ou le co-parent, la répartition du congé post-bébé est fortement remise en question en Belgique. Au contraire, le congé parental permet aux deux parents de prendre 4 à 20 mois de congé jusqu'aux 12 ans de l'enfant (un timing parfait pour coller avec le tarif réduit à Disneyland). Pourtant, une récente étude FPS* révèle qu'au sein des familles hétérosexuelles, la prise de ce congé trahit des stéréotypes encore bien ancrés dans la sphère familiale.

Bien que son octroi s'applique uniformément aux parents (salariés) 2/3 des demandes du congé parental sont faites par les mères. Selon l'enquête FPS, les pères ayant fait la demande justifiaient celle-ci par des raisons externes à la paternité.

On imagine mal tant de justifications à l'annonce d'un autre congé thématique (forme d'interruption partielle ou complète de carrière pour un besoin précis)



Non mais le congé pour soins palliatifs c'est avant tout pour apprendre des tours à Kiki



Un comportement qui reflète la crainte inconsciente d'entacher sa virilité, incompatible (si tant!) selon notre société avec le rôle de père au foyer. Cette rupture trahit l'idée encore persistante qu'élever des enfants est une affaire de femmes.

Alors **NON**, ça ne veut pas dire que les hommes sont des pères ingrats, absents et misogynes! Mais les familles peuvent être teintées d'un bagage patriarcal millénaire. Et, bien que chaque foyer se construit dans son individualité, l'éducation des enfants conserve plus souvent une image maternelle plutôt qu'un bonheur à partager à 2.

Pour dissoudre ces mécanismes, transmettons aux enfants une parentalité saine à travers d'une paternité revendiquée...



Tant que la parentalité continuera à souffrir des stéréotypes de genre, le congé parental reflétera ses inégalités.

Et mettons en avant les congés qui permettent d'en profiter pleinement!

- MANKA -

* Selon un travail à temps plein, partiel ou 1/5

* LaHaye Ludine « Politiques familiales et égalité hommes-femmes font-elles bon ménage? » - Étude FPS 2020